

**Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada**  
**Politique de partenariats**

**Entrée en vigueur : Décembre 2015**

**Objet de la politique**

La présente politique a pour but d'offrir aux membres de l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada des occasions de tisser des partenariats avec des personnes, des organismes et des entreprises qui sont mutuellement profitables.

**Énoncé de la politique**

L'Association canadienne des réviseurs (Réviseurs Canada) favorise la création de partenariats qui l'aident à atteindre ses buts et objectifs et à améliorer son efficacité.

**Définitions utilisées dans la présente politique**

Par partenaires, on entend les personnes, les organismes et les entreprises qui :

- s'intéressent à la rédaction, à la révision, à l'édition ou à d'autres domaines de la communication;
- offrent des produits et des services qui sont utiles à l'association et à ses membres.

Les partenaires peuvent être situés au Canada ou ailleurs.

**Conditions d'application**

La présente politique s'applique à l'association, tant à l'échelle du pays, de ses sections et de ses ramifications.

**Responsabilité**

Pour ce qui est de la création, du maintien et de la résiliation de partenariats, il faut, pour une partie ou la totalité d'entre eux, qu'y participent le Conseil d'administration national, la Permanence nationale, les comités nationaux, les conseils de direction des sections et les coordonnateurs de ramification.

**Partenariats à l'échelle nationale**

- En règle générale, le Conseil d'administration national s'occupe d'établir tous les partenariats à l'échelle du pays.
- La Permanence nationale se charge de développer et de gérer tous les partenariats à l'échelle du pays.
- Les comités nationaux doivent effectuer les tâches qui leur sont confiées par le Conseil d'administration national.

**Partenariats à l'échelle des sections et des ramifications**

- En règle générale, les conseils de direction des sections s'occupent des partenariats conclus avec les sections et les coordonnateurs de ramification se chargent de ceux tissés avec les ramifications.
- Les conseils de direction des sections et les coordonnateurs de ramification sont invités à trouver des occasions d'élargir les partenariats locaux pour les étendre à l'échelle nationale afin que l'association et tous les membres puissent en profiter.

### **Coordonnées**

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de l'Association canadienne des réviseurs.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416 975-1379

1 866 226-3348 (sans frais)

### **Autorité responsable**

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de l'Association canadienne des réviseurs.

Toute modification de la présente politique doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

### **Références**

Les lignes directrices pour la mise en œuvre de la présente politique se trouvent dans le document *Lignes directrices sur les partenariats*.